

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE
COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRASSONNAIS HAUT PERIGORD NOIR**

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU PRESIDENT

**ARRETÉ n°2024 - 01
Prescrivant l'ouverture d'une enquête publique
pour le déclassement d'une partie de voie communautaire et Portant désignation
du commissaire enquêteur**

Le Président de la Communauté de Communes TERRASSONNAIS HAUT PERIGORD NOIR,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment l'article L. 2141-1 ;

Vu le Code de la Voirie routière et notamment les articles L.141-3, L. 141-4, L. 141-12, R. 141-4 à R. 141-10 ;

Vu le Code des relations entre le public et l'administration et notamment les articles L. 134-1, L. 134-2, R. 134-5, R. 134-6 ;

Vu la délibération n° 2024/012/2.2 du Conseil Communautaire en date du 06/03/2024 approuvant le lancement d'une enquête publique relative au déclassement et à l'aliénation d'une partie de la voie communautaire de la ZAE de GUINASSOU ;

Vu les pièces du dossier soumis d'enquête publique ;

Considérant que la Communauté de Communes TERRASSONNAIS HAUT PERIGORD NOIR envisage la cession d'une partie de la voie communautaire de la ZAE de GUINASSOU,

Considérant que l'emprise de la partie concernée de la voie communautaire représente une surface de 256 m² (parcelle AI 41pB) délimitée selon le dossier de présentation ci-joint,

Considérant que dans la mesure où le projet modifiera la desserte et la circulation assurées par une voie communautaire ouverte à la circulation

Considérant que l'article L. 141-3 du Code de la Voirie Routière fixe à 15 jours la durée de l'enquête publique de déclassement d'une voirie,

ARRETE

ARTICLE 1 : Il sera procédé à une enquête publique sur le projet de déclassement d'une partie de la voie communautaire de la ZAE de GUINASSOU du lundi 27 mai 2024 9 h au lundi 10 juin 2024 17 h, soit une durée de 15 jours.

ARTICLE 2 : Madame Françoise GY-GAUTHIER, retraitée du ministère de l'intérieur, a été désigné en qualité de commissaire-enquêtrice par Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Terrassonnais Haut Périgord Noir.

ARTICLE 3 : Les pièces du dossier de déclassement, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côtés et paraphés par la commissaire enquêtrice, seront déposés au siège de la Communauté de Communes du Terrassonnais Haut Périgord Noir, 58 avenue Jean Jaurès 24120 TERRASSON LAVILLEDIEU du lundi 27 mai 2024 9 h au lundi 10 juin 2024 17 h (heure de clôture de l'enquête publique).

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête mis à la disposition au siège de la Communauté de Communes TERRASSONNAIS HAUT PERIGORD NOIR aux jours et heures habituels d'ouverture (du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h).

ARTICLE 4 : Le public pourra adresser ses observations à Madame la commissaire enquêtrice, Communauté de Communes TERRASSONNAIS HAUT PERIGORD NOIR, du lundi 27 mai 2024 au lundi 10 juin 2024 inclus.

ARTICLE 5 : Le public pourra également prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations de manière numérique, du lundi 27 mai 2024 9h au lundi 10 juin 2024 17h à l'adresse suivante :

- Adresse du registre numérique :
<https://www.registre-numerique.fr/declassement-voirie-pazayac-feuillade>
- Adresse email de dépôt des contributions :
declassement-voirie-pazayac-feuillade@mail.registre-numerique.fr

ARTICLE 6 : La commissaire enquêtrice se tiendra à la disposition du public à la Communauté de Communes du TERRASSONNAIS HAUT PERIGORD NOIR pour y recevoir le public, lors des permanences suivantes :

- Le lundi 27 mai 2024 de 9 h à 10 h ;
- Le lundi 10 juin 2024 de 15 h 30 à 17 h ;

ARTICLE 7 : Quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et dans les 8 jours maximum après le début de l'enquête, la Communauté de Communes TERRASSONNAIS HAUT PERIGORD NOIR portera à la connaissance du public, par tous les moyens appropriés d'affichage, notamment sur les lieux concernés par l'enquête et par voie de presse écrite, de diffusion sur les sites internet de la Communauté de Communes Terrassonnais Haut Périgord Noir, du Facebook de la Communauté de Communes TERRASSONNAIS HAUT PERIGORD NOIR, l'objet de l'enquête, le nom et qualité de la commissaire enquêtrice, la date d'ouverture, le lieu d'enquête et la durée de celle-ci.

Un exemplaire des journaux dans lesquels sera publié l'avis sera annexé au dossier soumis à l'enquête.

ARTICLE 8 : A l'issue du délai de l'enquête prévu à l'article 1, l'adresse numérique et le registre seront clos. Le registre papier mis à la disposition du public à au siège de la Communauté de Communes TERRASSONNAIS HAUT PERIGORD NOIR sera signé par la commissaire enquêtrice qui disposera d'un délai de trente jours pour transmettre à Monsieur le Président de la Communauté de Communes TERRASSONNAIS HAUT PERIGORD NOIR, le rapport d'enquête publique et ses conclusions motivées.

ARTICLE 9 : A l'issue de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions de la commissaire enquêtrice au siège de la Communauté de Communes Terrassonnais Haut Périgord Noir, 58 avenue Jean Jaurès, 24120 TERRASSON LAVILLEDIEU, du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h, ainsi que sur le site internet de la Communauté de Communes www.ccthpn.fr pendant un an, à compter de la fin de l'enquête publique et de la remise du rapport par la commissaire enquêtrice.

ARTICLE 10 : A l'issue de l'enquête publique, le projet de déclassement de la partie de voie communautaire de la ZAE de GUINASSOU sera soumis à l'approbation du Conseil Communautaire.

ARTICLE 11 : Une copie du présent arrêté est établi en plusieurs exemplaires dont :

- Un exemplaire adressé à Madame la Sous-préfète de la Dordogne, arrondissement de SARLAT-LA-CANEDA ;
- Un exemplaire adressé à Madame la Commissaire enquêtrice ;
- Un exemplaire joint au dossier d'enquête publique ;

Fait à Terrasson-Lavilledieu, le 30 avr. 2021

Le Président,
Dominique BOUSQUET

Communauté de Communes
58 Avenue Jean Jaurès
24120 Terrasson-Lavilledieu
05 53 50 96 10

Haut Périgord Noir

